

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 10/06/2025

DELIBERATION N°2025-22 DU COMITE SYNDICAL

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DEFINISSANT LES ENGAGEMENTS DE NIEVRE NUMERIQUE ET DE LA VILLE DE GUERIGNY POUR LE RACCORDEMENT A LA FIBRE DU CHATEAU DE LA CHAUSSADE

Le comité syndical, légalement convoqué le 03 juin 2025 s'est réuni en séance plénière le mardi 10/06/2025 à 15H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Thierry FAVARCQ
Sylvie THOMAS,
Bruno MILLIERE
Yves RIBET,
Jean-Luc VIEREN,
Thierry GUYOT,
Jacques MERCIER

Martine GAUDIN
Gilbert LIENHARD
Alain BOURCIER
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
communauté)
Jean-Luc GAUTHIER (Amognes Cœur
du Nivernais)

Pouvoir de Jean-Charles ROCHARD à Jean-Luc GAUTHIER (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

---:---:---:---:---

Cadre de référence

- ✚ Vu le code général des collectivités territoriales ;
- ✚ Vu le rapport N°5.

✚ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- ✚ De prendre note de la répartition des travaux de chacune des parties,

- + De participer financièrement à la réalisation de la tranchée commune à hauteur de 50 % du coût réel des travaux,
- + D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- + .

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte



Fabien BAZIN

